N° 157 — 19e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Jeudi 6 Juin 1907

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7 (près la place de Tricoteu).
TOURCOING, rue Verte, 53

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ABONNEMENTS :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues dans les bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1579
A LILLE : N° 97

LE PARDON IMPOSSIBLE

L'ex-impératrice. — Son influence sur la France. — Elle est une des causes de nos désastres. — Elle a retardé l'essor de notre ort industriel. Styles et modes se sont ressentis de son règne. — Elle a cruellement porté le poids de ses fautes.

Il c'est fait quelque bruit, — et ce n'est pas un bruit inutile — autour de ce procès singulier dans lequel, sans aucune résistance de la part de l'Etat républicain, la veuve de Napoléon III s'est fait attribuer, comme étant sa propriété personnelle, les restes de cet ancien « Mobilier des souverains », où le cordon bleu de Louis XIV faisait vis-à-vis à des tapisseries des Gobelins et à des pendules rares, tous objets qu'il a plu aux représentants de l'administration des Domaines de considérer indistinctement comme étant de valeur négligeable.

Sans qu'il y ait lieu de discuter ce point, on peut s'étonner que l'ex-impératrice trouve encore quelque chose à réclamer à la France, et qu'il se trouve en France des pouvoirs publics pour accéder bénévolement à cette réclamation.

Le silence, en vérité, — ce silence généreux que gardent tous les partis, au milieu des violences de nos luttes politiques, à l'égard d'une femme étrangère, qui a déchaîné sur notre pays tant d'irréparables catastrophes ; qui, en outre de ses malheurs personnels, devrait demeurer écrasée par tant de poignantes responsabilités, — ce silence ne devrait pas être considéré comme un bienfait inespéré par celle qui coûte à la France, d'après les dernières dénonciations de l'histoire, tant de sang, de larmes, de hontes et de ruines ?

***

Car, sur ce point, il n'y a plus de doute pour personne. L'ex-impératrice n'a plus seulement à sa charge le cri de sécheresse orgueilleuse et de stupéfiante inconscience par lequel elle applaudit en 1870 à cette guerre maudite. Quand elle s'écria : « C'est ma guerre à moi ! » elle ne faisait qu'exprimer ce qui est devenu depuis, et tout récemment, une indéniable vérité historique.

Femme, et Espagnole, et la cervelle toute pénétrée des plus puérites superstitions catholiques, elle fut convaincue, à la naissance du prince impérial, qu'il était un infaillible moyen d'attirer sur ce fils, sur la dynastie, sur l'Empire, le privilège des bénédictions célestes ; c'était de solliciter le parrainage du Pape. Et, plus tard, en juillet 1870, quand l'Italie, à laquelle se serait jointe l'Autriche, mit comme condition à son entrée en campagne contre l'Allemagne, le retrait des troupes françaises préposées à la garde du Pontife romain, on sait, M. Emile Ollivier nous l'a appris, que ce parrainage fut une des raisons pour lesquelles on fit considérer à l'empereur que l'abandon du Pape serait une sorte de déshonneur national.

On sait avec quelle fièvre l'impératrice supplia son mari de ne pas consentir à une évacuation qui devait, dans son esprit, être le signal de tous les malheurs ; comment elle obtint gain de cause, et comment Napoléon III, malgré l'évidence du péril, écrivit le fameux « Je ne cède pas sur Rome... » qui devait à la fois combler de joie la coterie des Tuileries, et consommer notre ruine.

Mais qu'étaient pour l'impératrice l'alliance de l'Autriche et de l'Italie, le secours que leurs armées allaient apporter à la France, la dispersion qui allait en résulter pour les forces allemandes, à côté du secours tout puissant qu'assurait à l'empire l'alliance pontificale, et la protection toute spéciale du Dieu et des armées ?

Qui donc pour combien cet état de religiosité enfantine fut dans les décisions qui devaient enlever à la France des éléments à peu près certains de victoire, pousser l'empire au précipice, démembrer notre pays, et troubler si profondément, pour un nombre d'années indéterminé, l'équilibre de l'Europe et du monde ?

***

Le mouvement de dépit qui conduisit l'homme de coup d'Etat, à défaut d'une union possible avec des maisons royales et par crainte de nouveaux échecs, à choisir une épouse dans la « grandesse d'Espagne », comme on disait alors, a eu, ainsi qu'on s'en rend aujourd'hui compte, des suites singulièrement impossibles à mesurer. L'impératrice, au surplus, en dehors de ces responsabilités tragiques, n'avait pas attendu 1870 pour exercer sur toutes les choses de France une influence malheureuse.

Ceux qui voient dans la suprématie de nos diverses industries d'art une condition essentielle de succès pour le commerce français, en ont été souvent frappés.

Ce qui défend, dans le monde entier, la production industrielle française contre la concurrence, ce qui lui maintient les préférences de la clientèle universelle malgré les conditions plus difficiles du travail et de la main-d'œuvre, ce sont ses qualités incomparables, et pour ainsi dire ataviques, de distinction, de goût et d'élégance. Dans l'état industriel, dans la mode, dans le meuble, la France a donné au monde pendant des siècles des leçons précieuses — et c'est depuis peu seulement qu'elle s'est relevée de la déchéance véritable, subie un moment par des traditions qui méritent de rester pour nous une fierté nationale.

Cette déchéance s'était déjà manifestée sous Louis-Philippe, mais elle n'avait jamais été accusée d'une façon plus frappante que pendant les quelques années où l'on vit le sceptre de la mode entre les mains de la jolie femme, si étrangère au goût français, que fut l'impératrice Eugénie.

***

De quel fâcheux caprice de coquetterie, et pour dissimuler tant bien que mal l'événement qui promettait un héritier à l'empire, naquit cette sorte de cage d'acier, incommode et ridicule, qui fit si longtemps de la créature la plus gracieuse une chose difforme, conique et caricaturale, on ne l'ignore pas. L'histoire de la déformation des lignes féminines par le vêtement connaît peu de pages plus pitoyables. Et, en même temps, sévissaient dans le mobilier, dans les installations intérieures, un mauvais goût, destructeur et barbare. Toutes les jolies choses d'autrefois, bibelots, sièges, meubles, étoffes, tapisseries, ou bien disparaissaient dans les greniers, ou bien se voyaient déshonorés par des restaurations honteuses. Les délicates marqueteries des époques Louis XV et Louis XIV étaient sacrifiées à l'odieux plaquages d'acajou, ou en essence, couleur sanguinolente, à cette triomphale invasion du « meuble capitonné », dans le pays qui avait conçu, fabriqué, répandu au plus loin de ses frontières, tant de chefs-d'œuvre de le plus rare, de la plus variée, de la plus savante élégance.

Style et modes « second empire » resteront, sans contredit possible, au point de vue de notre production artistique et industrielle, dans l'histoire de notre pays, une réelle humiliation pour l'amour-propre national. Le cour donnait le ton, et tout le reste suivait. Le mal fut si profond, si général, que la production française, dans toutes les applications industrielles de l'art, mit plus de quinze années après la chute de l'Empire à s'en redresser.

A toute époque, même au milieu de créations discutables, la France, par ses ouvriers d'art, avait légué à l'avenir des œuvres heureuses, et à tout le moins dignes d'attention. Ici, rien. Les collections « second empire » en tous genres, sont inavouables. C'est le règne triomphant du vulgaire, du banal, du clinquant et du mauvais goût.

Le bilan de cette souveraine de passage est donc facile à dresser. Il se borne, à tous points de vue, à un passif singulièrement lourd. De quel côté qu'on regarde, qu'il s'agisse de notre puissance et de notre gloire, ou de ces intérêts à la fois matériels et moraux que des qualités de race hors pair nous permettent de défendre avec le plus d'éclat, qu'il s'agisse des questions nationales les plus hautes, ou d'autres qui peuvent sembler frivoles, on trouve que tout ce qui lui fut donné d'influence a été inconsciemment employé à abaisser quelque chose de la France.

Certes, elle aussi — et c'est là sans doute, malgré des culpabilités que rien n'excuse, parmi tant de deuils et de ruines dont le cauchemar doit obséder sa pensée, le sentiment généreux qui a prévalu jusqu'ici à son sujet dans le cœur du peuple, — elle aussi, comme mère, comme épouse, comme souveraine, eut cruellement à subir le poids de ses fautes. C'est la façon dont elle en a été personnellement châtiée qui lui a valu, pour beaucoup, l'indifférence relative de l'opinion. Mais il y a là un sentiment dont il conviendrait de ne pas abuser. A défaut d'un pardon impossible, que l'ex-impératrice s'arrange du moins pour nous permettre l'oubli.

Georges TROUILLOT.

ÉCHO

La médecine à quatre pattes

Une nouvelle mode commence à s'introduire à Londres. Des médecins ayant déclaré que l'homme était sujet à beaucoup plus de maladies que les quadrupèdes et que la station verticale était autoire à certains muscles et à certains organes, de nombreuses personnes s'entraînent à marcher à quatre pattes, dans leurs appartements, pendant une demi-heure, tous les jours. Comme elles prétendent se trouver fort bien de ce régime, leur exemple trouve des imitateurs, et la jour n'est peut-être pas loin où les voitures publiques des promenades publiques verraient aux côtés de ces quadrupèdes volontaires. Pourvu que d'autres médecins ne leur recommandent pas de brouter de l'herbe, pour compléter les effets bienfaisants de la cure !

CARNET SOCIAL

Les habitations à bon marché

La petite propriété et les rentiers. — La législation des habitations à bon marché. — Avantages concédés. — Nouveaux éléments. — La Mutualité. — La situation dans le Nord

L'accession à la propriété est le moyen le plus sûr de combattre les utopies de ceux qui se complaisent à développer des idées plus ou moins précises sur les félicités sans nombre de la société de leurs rêves, aussi voyons-nous se manifester très nettement la tendance à favoriser la création de la toute petite propriété. En Allemagne, les lois des 27 juin 1890 et juillet 1891 ont créé les rentengüter, ou propriétés acquises au moyen d'une rente par les ouvriers agricoles ; une circulaire du 9 janvier dernier a autorisé l'application des mêmes mesures aux ouvriers industriels. En France, en dehors des propositions diverses qui ont pour but l'institution du domaine familial, il importe de citer, dans le même ordre d'idées, la législation sur les habitations à bon marché. Les lois de 1894 et de 1906 ont en effet pour but de permettre aux ouvriers et aux petits employés de devenir propriétaires de logements salubres et coquets.

Dans chaque département on a créé à cet effet un ou plusieurs comités de patronage ; leurs membres sont nommés pour trois ans par le Préfet. Chargés d'encourager la construction des maisons à bon marché, ces comités ont des ressources propres, trop restreintes malheureusement, constituées principalement par les subventions du département et des communes et par les legs qu'ils peuvent recevoir comme établissements d'utilité publique. Nous trouvons pour édifier ces habitations des sociétés de construction proprement dites et des sociétés de crédit. Les premières bâtissent les maisons qu'elles cèdent ensuite, moyennant un paiement par annuités, représentant en même temps un intérêt très modique du prix de revient et l'amortissement du capital employé ; les secondes prêtent sur hypothèques à ceux qui veulent construire eux-mêmes leur maison. Le premier système aboutit à la construction de maisons agglomérées et généralement semblables entre elles ; le second peut permettre aux emprunteurs de choisir l'emplacement de leurs futures demeures, de les aménager selon leurs goûts et leurs désirs. Généralement les acquéreurs qui préfèrent la maison isolée passent des contrats d'assurances temporaire dans le but de garantir l'acquittement intégral de leur dette en cas de mort avant libération totale.

La loi a accordé à ces maisons toute une série d'avantages ; elles sont pendant douze années à partir de leur achèvement exonérées des contributions foncières et des portes et fenêtres ; en cas de décès d'un des conjoints, s'il n'y a pas d'enfants issus du mariage, le conjoint survivant peut être maintenu, sur sa demande, en possession de la maison par période de cinq en cinq ans jusqu'à sa mort ; s'il y a des enfants l'indivision à la demande du conjoint ou d'un des enfants est maintenue pendant cinq ans, s'il y a des enfants mineurs elle peut l'être pendant cinq ans à partir de la majorité du plus jeune. Remarquons enfin que le chiffre des dividendes des sociétés d'habitations économiques est limité à un taux maximum, par compensation, elles sont, ainsi que les sociétés spéciales de crédit à cet usage, dispensées de patentes.

En 31 mars 1906, cent soixante-quatorze sociétés avaient saisi le ministère d'une demande d'approbation, un an plus tard il y en avait deux cent dix-sept. Une des raisons qui nous font espérer le développement des habitations économiques, c'est que des organismes importants semblent disposés à coopérer à leur création, nous voulons parler des Caisses d'épargne, des bureaux de bienfaisance, de la Caisse des dépôts et Consignations, des sociétés de secours mutuels.

Les Caisses d'épargne commencent à s'engager dans la voie de la construction des habitations à bon marché ; une circulaire de M. le ministre du Travail, du 27 février 1907, les autorise : 1° à acquérir des actions des sociétés de construction ou de crédit, sous condition que les sommes ainsi employées ne puissent dépasser les 2/3 de leur capital social ; 2° à consentir des prêts amortissables par annuités à des particuliers désireux d'acquérir ou de construire des habitations à bon marché. En 1905 elles ont consacré à cet emploi 4 191 732 francs, en 1906 5 028 851 francs, soit 837 119 francs en plus, c'est-à-dire 20 %.

Les Bureaux de bienfaisance et hospices n'interviennent que faiblement ; on ne trouve en effet à leur actif qu'un prêt hypothécaire de 200 000 francs consenti par l'assistance publique de la Seine à la Société anonyme des logements hygiéniques, qu'une avance de 47 647 francs 50 faite par les hospices de Calais, qu'une autre de 82 000 francs par le Bureau de bienfaisance de Nancy, et pour finir un prêt de 16 400 francs consenti par le Bureau de bienfaisance de Boissy-sur-Yon (Seine-et-Oise). La Caisse des dépôts et consignations a fourni, par prêts directs, à des sociétés en 1906 la somme de 7 467 000 francs, mais c'est surtout l'action des sociétés de secours mutuels qui peut ici devenir prépondérante.

La cellule mutualiste doit être non pas l'individu mais la famille, aussi la mutualité doit-elle devenir de plus en plus familiale, c'est ce que M. Mabileau a déclaré avec beaucoup de bonheur dans le n° du 27 avril dernier de l'« Avenir de la Mutualité ». « De plus en plus, a-t-il écrit, les mutualistes doivent s'attacher à l'hygiène et le souci de la question hygiénique est l'habitation, l'habitation salubre à bon marché, mise à la disposition des bourses les plus humbles, par les mêmes moyens que les autres formes de l'assurance sociale. Car, c'est bien une assurance contre la maladie et la misère que réalise un logis propre, aéré, suffisamment large et adapté aux besoins d'une famille. »

Nous reviendrons quelque jour sur le rôle spécial que pourrait remplir la Mutualité. Pour terminer notre étude, nous allons examiner la situation dans notre département. Il existe aujourd'hui des sociétés d'habitations à bon marché à Anzin, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Maubeuge, Roubaix, Rosendaël, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Hilaire-les-Cambrai et Valenciennes. Leur capital social global est de 1 840 625 francs ; c'est évidemment modeste, mais c'est un commencement qu'il importe d'encourager par la propagande d'idées peu généralisées jusqu'à ce jour.

BERTAL.

POLITIQUE ETRANGERE

Les Fêtes de la Paix et de la Guerre

Si les visites des princes et les amabilités des monarchies d'Europe doivent suffire au bonheur et à la gloire d'une République, il faut convenir que rien ne manque à la République française pour être heureuse.

Avec le roi Haakon et la reine Maud, c'est en quelque sorte la Suède, le Danemark, l'Angleterre, la Russie, la Grèce, qui ont fait visite à Paris et à M. Fallières, car les familles princières de tous ces pays sont unies entre elles par les liens de la parenté la plus étroite et ne forment pour ainsi dire qu'une seule famille gouvernant ces vastes portions de l'Europe.

Il est bien à souhaiter que tous ces peuples se pénètrent aussi de plus en plus du sentiment qu'ils ne forment qu'une seule famille internationale, à l'image de leurs familles régnantes, et qu'ainsi la paix s'établisse de plus en plus solidement entre les bons Européens qui habitent les diverses provinces de cette belle partie du globe terrestre.

En tous cas, c'est une fortune bien inattendue pour la République française de paraître comme le trait d'union de cette paix générale et la condition de cet équilibre qui dure depuis plus d'un tiers de siècle, ce qui n'était jamais arrivé au temps des monarchies absolues.

Si la République française n'avait pas existé depuis 1870, si une autre monarchie ou un autre empire n'était établi en France, sur les ruines de l'empire napoléonien, dirait-il, il est douteux que la paix ait été sauvegardée pendant une période de temps aussi exceptionnelle et aussi admirable. Un nouvel empire français aurait éprouvé le plus vive, la plus irréalisable tentation de se dédommager à son tour par la guerre, de réparer les malheurs des combats par d'autres combats heureux ; ce nouvel empire français, et guerrier comme tous les empires en venant s'ajouter aux empires et aux monarchies qui couvrent déjà l'Europe, aurait été très probablement une occasion de heurts redoutables ; les rivalités, les ambitions auraient repris le cours effréné, tandis que l'existence d'une grande République démocratique et pacifique, placée au milieu de ces grands gouvernements dynastiques, a servi de contrepoids et comme de tampon, a été la pièce principale d'un équilibre pacifique, qui ne s'était jamais rencontré aussi solide et aussi durable dans notre histoire européenne.

Ainsi, il est arrivé tout le contraire de ce que craignaient, il y a trente ans, les diplomates et les politiciens qui faisaient autorité et dont on s'imaginait que la science était infaillible ; ils prédisaient la République française comme un danger pour l'Europe, comme une menace pour la paix des gouvernements, mais c'est elle au contraire qui, depuis plus de trente-cinq ans, est la condition essentielle d'une paix qui se prolonge au delà de tout ce qui s'était vu jusqu'alors.

La Norvège autonome, séparée de la Suède par le plébiscite d'août 1905, a confié ses destinées au prince Charles de Danemark, fils du roi Frédéric, petit-fils du roi Christian. La séparation de la Suède et de la Norvège n'a pas affaibli, elle a plutôt, jusqu'à présent, fortifié l'union politique et morale des trois pays du Nord : Norvège, Suède et Danemark. Le nouveau roi Charles, élu récemment depuis deux ans par la majorité du peuple norvégien, a voulu commencer ses visites officielles par la France, et à peine est-il parti, que le roi de Danemark se prépare à son tour à rendre visite à la République française, qui n'eut jamais que des amis chez les peuples de l'union scandinave et danoise.

D'autre part, le chef de l'état-major général autrichien se rend à Berlin où il reçoit l'hospitalité personnelle de l'empereur Guillaume II. Ces deux personnages se livrent ensemble à une série de revues magnifiques et d'exercices militaires qui offrent un contraste singulier avec les fêtes toutes pacifiques et charmantes de Paris. Ici, on ne sent que des fleurs et des promenades champêtres ; là-bas, on ne parle que d'exercices à feu et de canons de gros calibre d'un nouveau modèle.

Et ainsi, les bons européens sont toujours occupés à interroger les horizons pour savoir quelles seront leurs prochaines destinées.

Hector DEPASSE,
député de la Seine.

Lire plus loin :

— Le grève des inscrits maritimes.

— Un couvreur tombe d'un toit à Lille.

— Une église cambriolée à Lille.

— Un garçonnet broyé dans une usine à Sailly-lez-Lannoy.

— Une nouvelle condamnation, par la Cour d'assises de Douai, de Paul Lemay, le fameux cambrioleur roubaisien.

— De nouveaux détails sur l'incendie de Berck-sur-Mer.

LA C. G. T. EN COUR D'ASSISES

Le Sabotage et l'Action directe soumis au Jury de la Seine

Les débats du procès intenté à MM. Bousquet, secrétaire de la Fédération de l'Alimentation, et Lévy, caissier de la C. G. T. — Les inculpés se disent ennemis du sabotage. — M. Briand pris à partie. — La déposition de M. Jaurès.

Paris, 5 juin.

C'est aujourd'hui que commence devant la cour d'assises de la Seine le procès intenté contre les membres de la C. G. T., MM. Bousquet, secrétaire de la Fédération de l'alimentation, et Lévy, trésorier de la Confédération.

L'inculpation est double en ce qui concerne MM. Lévy et Bousquet :

1° Complicité par provocation directe à des faits qualifiés crimes et délits, à l'aide de moyens énoncés en l'article 23 de la loi du 29 juillet 1881 ;

2° Provocation directe au vol, meurtre, pillage, et incendie.

L'accusation est basée sur des paroles qui auraient été prononcées dans une réunion tenue le 25 avril par la chambre syndicale des employés.

Les faits reprochés

A cette réunion, le citoyen Lévy aurait prononcé les paroles suivantes :

Rien n'empêche que vous compliquiez quelquefois de plus que ce que l'on vous demande, sur une pièce détachée ; que vous portiez le trouble sur un objet ou sur un jouet de votre choix, vous ne voies personne, vous se forcez vous rendre la cause de votre patron. Pour l'employé incendier, le sabotage ne doit pas consister à verser dans chaudrons, mais quel de plus simple que de laisser tranquillement un robinet ouvert et de permettre ainsi au liquide de se répandre par terre. Vive l'action directe ! Vive le sabotage ! Vive la grève générale !

Le citoyen Bousquet, de son côté, aurait dit :

Allez, nous disons deux mots ensemble, qui avaient une tête que quelque chose de la Commune : aujourd'hui, trois mille mineurs ont été massacrés dans boulevards, ayant dû en venir aux mains avec les forces policières. Il ne tient qu'à vous d'en faire autant. Le Jacquerie a eu raison de la féodalité, en mettant le feu aux châteaux. Voltaire, dans ses écrits, a préparé la grande Révolution de 1793, qui nous a donné la République, de laquelle doit-on avoir raison tous les groupements syndicalistes ; cette république qui n'a d'ailleurs de république que le nom. Rien n'a empêché le paysan russe, brute de plus en plus opprimée, de se révolter, et la sang de rouge les plaines immenses de la steppe russe. Vive l'action directe ! Vive le sabotage ! Vive la grève générale !

Selon l'instruction, ces provocations ne tarderent pas à être suivies d'effet, ainsi qu'en font foi de nombreux procès-verbaux. Dans la même nuit, du pétrole était jeté sur la viande exposée dans les boutiques de plusieurs bouchers.

Dans la nuit du 27 au 28 avril, des pierres étaient lancées dans plusieurs glaces et devantures.

Le 28 avril, Tessières, garçon boulanger, brisait à coups de pierres la devanture de son patron, ce qui lui valut deux mois de prison et 50 francs d'amende.

Dans la nuit du 28 au 29 avril, également glaces, devantures de boutiques, carreaux de vitres, etc., étant brisés chez des boulangers à Montreuil.

Enfin, le 29 avril, le sieur Ducourtieux, ouvrier boulanger, était assailli par trois grévistes qui lui volaient son pain.

Entre ces faits et les provocations, le parquet voit une corrélation directe, les allégations étant, selon lui, le résultat des paroles provocatrices des orateurs parlant en pleine effervescence de grèves. Quant au caractère de provocation de ces propos, l'accusation le juge indiscutable. D'où les poursuites actuelles.

Inutile de dire que les prévenus protestent contre les conclusions du parquet. Soixante témoins environ sont cités, parmi lesquels M. Jaurès. On annonce qu'il tera une déposition importante.

L'audience

En vue d'incidents possibles, des mesures spéciales d'ordre ont été prises tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Palais de Justice. Peu de monde cependant dans la cour de Mai et place Dauphine, et dans les couloirs, public habituel.

La salle d'audience est loin d'être comble quand, à midi, MM. Bousquet et Lévy viennent s'asseoir dans le « box » des accusés, derrière leurs avocats, Me Albert Willm et E. Lafont.

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. de Valles procède aux interrogatoires.

Il s'adresse tout d'abord à M. Lévy.

Interrogatoire de M. Lévy

D. Reconnaissez-vous avoir participé à la rédaction de l'affiche du 25 avril ?

R. Non.

D. Votre nom y figure cependant ?

R. Oui, comme orateur devant prendre la parole à la réunion.

D. Ignorez-vous que cette affiche contenait ce passage : « Emancipation employés, par l'action directe, par le sabotage, par la grève générale, vous êtes les plus forts ! »

R. Le texte de cette affiche m'importe peu, car le but de nos réunions demeure le même. Nous luttons pour la repos hebdomadaire, car le repos hebdomadaire n'a jamais été aussi peu appliqué que depuis le vote de la loi qui l'a institué. Rayez cet que mon intention est de m'expliquer nettement et clairement devant la Cour.

D. Laissons de côté l'affiche et venons-en aux phrases qui, lancées en réunion, vous sont reprochées.

R. Au nom de toutes les classes ouvrières, au nom de toutes les classes de la société, je tiens à protester hautement contre l'interprétation donnée à mes paroles. Jamais dans les paroles que j'ai prononcées à la Bourse du travail, je n'ai fait l'apologie du vol ; jamais je n'ai conseillé à personne de commettre des délits. On m'a prêté et je réponds : C'est Auer leur apprendre clairement ce que nous avons pu. Il faudrait rapporter ici à discours tout entier que nous avons prononcé et non pas en citer des extraits tronqués intentionnels.

Et enfant la voix, le geste large, M. Lévy ajoute :

Il est nécessaire que la France républicaine qui est sortie des révolutions sache aujourd'hui que c'est grâce à des lois, grâce à des phrases inventées de toutes pièces, qu'on a traîné devant vous deux honorables ouvriers !

Le président. — D est bien entendu que vous avez le droit de tout dire pour votre défense, mais, je vous en prie, ne procédons pas par des discours. Réservons la discours pour la fin des débats. Restons dans les limites d'un interrogatoire.

R. Eh bien, je me réserve ; j'allondrai les témoignages ; pour le moment, je n'ai plus rien à dire.

Interrogatoire de M. Bousquet

Le président demande alors à M. Bousquet de s'expliquer à son tour.

D. Avez-vous signé l'affiche de convocation ?

R. Comme Lévy, je vous répondrai : non. Je ne l'ai connue que lorsqu'elle eut été affichée. On m'avait demandé de prêter mon concours à la réunion des employés de commerce. J'avais accepté au nom de la solidarité ouvrière.

D. Reconnaissez-vous avoir tenu les propos qui vous sont attribués ?

Mais M. Bousquet ne répond pas directement à cette question. Comme Lévy, il lit tout à l'heure M. Lévy, il se laisse dans un discours.

Il tient tout d'abord à affirmer que la réunion dans laquelle il a pris la parole était une réunion corporative et non pas une réunion publique. Il l'affirme, on doit avoir confiance dans sa parole ; c'est la parole d'un magistrat, d'un conseiller aux prud'hommes qui a l'habitude de juger sans parti pris, sous la foi du serment.

Et une fois de plus, M. de Valles intervient :

— C'est bien ce que je craignais : voilà que votre fougue oratoire vous entraîne bien loin de la mise du procès. (Sourires.)

M. Bousquet. — Croyez-vous qu'il n'était pas nécessaire que je fasse savoir aux jurés que je suis incapable de faire l'apologie de ce que la loi qualifie crime ou délit ? Je suis un respecteur de la légalité. C'est si vrai que parmi nos amis on m'a surnommé Bousquet le légaliste. En somme, qu'avons-nous fait ? Nous nous sommes réunis pacifiquement place de la Concorde et nous avons suivi les grands boulevards en sociétaux le repos hebdomadaire. Après avoir travaillé six jours, l'ouvrier n'a pas le droit au repos comme le bon Dieu ?

Le président. — Voilà que reprend le dessus votre tempérament d'orateur. Je vous invite une fois de plus à être calme.

Bousquet. — Je suis dans le procès, et si dans le discours dont certaines phrases vous sont reprochées j'ai fait allusion à la manifestation de la place de la Concorde et des boulevards, c'est qu'elle n'avait rien d'illégal.

D. — Vous avez aussi parlé de la Jacquerie. Vous l'avez approuvée d'avoir mis le feu aux châteaux ? N'avez-vous pas dit que la haine appelait la haine ?

R. — J'ai parlé à ce sujet de la Jacquerie dans l'histoire de France qu'on a citée, à la haine, entre les mains de ma petite fille.

D. — Que n'avez-vous parlé de la répression épouvantable qui la suivit ? Toute cause qui s'appuie sur la violence est une cause mauvaise.

R. — En parlant de la Jacquerie, je n'ai pas excité à la violence, je me suis borné à suivre depuis cet événement le prolétariat dans ses phases diverses. Ah ! on dent aujourd'hui à nous présenter comme des soldeurs des antiques bolchevins ! Que nous sommes loin de l'époque où l'on venait nous chercher à la Bourse du travail pour défendre le Président de la République ! A ce moment, il est vrai, M. Clemenceau pouvait dire de sa tribune qu'elle avangait : elle retarde aujourd'hui !

Le président. — Encore des phrases de réunions publiques ! N'avez-vous pas encore fait allusion dans votre discours aux événements de Russie ?

R. Sans doute et je n'hésite pas à rappeler ici que si je me suis élevé avec violence contre l'oppression dont souffrent nos malheureux frères de Russie, si j'ai flétri les massacres dont ils sont le sujet, je n'ai pas fait l'apologie de la violence.

D. N'avez-vous pas terminé vos discours par ces cris : « Vive l'action directe ! Vive la grève générale ! Vive le sabotage ! »

R. J'ai cité : « Vive l'action directe ! Vive la grève générale ! » Je n'ai pas cité : « Vive le sabotage ! » Et l'enlever par action directe, cette nuit, par des réunions, des conférences, de la propagande, doit nous amener au triomphe de nos droits. Tant à la grève générale et à l'action directe sans parlerai. Ne nous a-t-elle pas été d'une extrême ressource pour M. Briand lui-même.

Le président. — Ne sortez pas de la preuve.

R. Pardon j'ai le droit de me défendre ici et de tout dire. La grève générale nous a été présentée par Briand qui a apparteni à mon groupe parti. Ne nous disait-il pas à Saint-Etienne qu'il fallait aller à la bataille avec des ringards, des fusils, des pistolets et des sabres ? « Dans notre rang, disait-il, je marcherai à votre tête ! » Tel fut son langage. Aujourd'hui il est pratiquement membre du gouvernement et pense autrement, voilà tout.

Je ne suis jamais, quant à moi, allé aussi loin que lui ! Il est vrai que je n'ai pas changé. C'est donc au ministère de l'intérieur politique qu'il faut rechercher d'avoir prêché la grève générale et l'action directe !

Et M. Bousquet terminée en disant :

— Moi, je ne sais rien de mon passé, mon professeur Briand a voulu le faire grand homme, les bons !

M. Jaurès, qui est alors appelé à la barre, commence par rappeler les circonstances dans lesquelles il a été amené à prendre la parole à la Bourse du travail, le 25 avril, à la suite de l'arrestation de Lévy et de Bousquet. Il a cherché à montrer que ces deux hommes étaient victimes d'une sorte de guet-apens